



« Initiative 4 pour 1000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat »



Document Consortium 4-4

## 4<sup>ème</sup> Réunion du Consortium

Jeudi 13 Décembre 2018

16:30 à 18:30

Université de Silésie – Katowice - Pologne

### Proposition de constitution d'un Bureau de l'initiative « 4 pour 1000 »

#### Fonctions du Bureau de l'initiative « 4 pour 1000 »

Le Bureau de l'initiative « 4 pour 1000 » apportera son soutien au Consortium en fournissant des conseils et des orientations concernant les travaux en cours dans le cadre de l'initiative « 4 pour 1000 », l'organisation de ses sessions, en particulier entre les réunions du Consortium.

Le Bureau n'est pas destiné à être un forum de négociations politiques.

Le Bureau est élu parmi les représentants des membres nommés par chacun des collègues selon une répartition régionale équilibrée.

Le Bureau est principalement responsable des questions relatives à la gestion des processus. Il assiste le président dans l'exercice de ses fonctions en lui fournissant des conseils et réalisant pour lui diverses tâches, si nécessaire.

Le Secrétariat exécutif peut demander conseil au Bureau sur des questions pertinentes.

Le Bureau est responsable de l'examen des demandes d'adhésion en tant que partenaire ou que membre, de la liste des candidats qui souhaitent rejoindre l'Initiative et, enfin, de l'approbation ou du rejet de ces candidatures. En cas de difficulté à décider (absence de consensus), il soumettra la décision finale au Consortium.

Le Bureau comprend le Président et le Vice-Président, le Président du Comité Scientifique et Technique et le Secrétaire Exécutif.

#### Présidence et composition du bureau de l'initiative « 4 pour 1000 »

Le Bureau de l'initiative « 4 pour 1000 » se compose de 12 membres dont le Président, le Vice-Président, le Président du CST et le Secrétaire Exécutif.

Selon la Déclaration d'intention pour la formation d'un Consortium « 4 pour 1000 », les cinq collègues sont, sachant que le dernier collègue ne fait pas partie du Consortium :

- les gouvernements nationaux, les administrations locales, les organisations internationales et régionales et les banques de développement;
- les organismes de recherche et d'enseignement;
- les organisations de producteurs agricoles;
- les organisations de la société civile et les organisations à but non lucratif;
- les organisations commerciales ou à but lucratif.

Chacun des collègues (à l'exception du collègue des organisations commerciales ou à but lucratif) est représenté par deux membres du Bureau qui peuvent être remplacés par suppléant.

Les membres du Bureau sont élus pour un mandat de deux ans et ne peuvent pas servir plus de deux mandats consécutifs. Ils resteront en poste jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

### **Réunions du Bureau de l'initiative « 4 pour 1000 »**

Les réunions du Bureau sont convoquées et sont présidées par le président (ou le vice-président) et se tiennent généralement :

- par des moyens électroniques tels que visioconférences ;
- entre les sessions autant que de besoin (chaque trimestre pour commencer) afin de valider de nouveaux partenaires et membres ou de rechercher la décision finale du Consortium en cas de difficultés (absence de consensus);
- sur une base régulière, avant la réunion du Consortium, afin de valider l'ordre du jour et les principaux points à discuter.

Les ordres du jour des réunions du Bureau sont préparés par le Secrétaire Exécutif sous la direction du Président.

-----

Lors de cette session du Consortium, il est proposé au Consortium de valider la proposition de créer un Bureau.

Le Consortium souhaitera également approuver les principaux éléments concernant les fonctions, la composition et les réunions du Bureau.

Si la décision est prise, à la suite de la réunion à Katowice, le Secrétariat exécutif organisera, par collège, la collecte des candidatures et l'élection des 2 membres du bureau et de leur suppléant.

Tous les membres du Consortium seront alors informés de la composition du Bureau. La première réunion du Bureau sera ensuite organisée par le Secrétariat exécutif sous la direction de la Présidence.